



## Le barème gestion locative

**Notre Garantie d'Action :** nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance 7,2% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200 € TTC

## Services complémentaires

	Service référence 8,4% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	○	150€/dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	●	○	250€
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	○	50€/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	○	150€/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	○	150€ + 4% du montant des travaux
Frais d'administratifs (correspondance, extranet)	●	○	2,5 €/mois
Réalisation d'une visite conseil	○	○	90€/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	90€/lot/an
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	10€/acompte
Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	120€/lot
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	10€/lot/mois
Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds	○	○	250€/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	90€/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	90€/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	3€/m <sup>2</sup> (logement vide) 5€/m <sup>2</sup> (meublé)
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	○	90€/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	90€/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	100€/heure
Mise à jour ERP	○	○	15€ par mise à jour
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *	★	★	2,1% TTC

Les prix TTC à la charge du bailleur sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable au 10/11/2025

★ Prestation optionnelle  
○ Prestation complémentaire payable à l'acte

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : .....

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5.5 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1.5 % TTC du loyer annuel hors charges

Si un locataire est mis en place par les soins du propriétaire alors un forfait de 3 € par m<sup>2</sup> sera appliqué au locataire ET au propriétaire lors de l'état des lieux d'entrée.

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5.5 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1.5 % TTC du loyer annuel hors charges

Si un locataire est mis en place par les soins du propriétaire alors un forfait de 3 € par m<sup>2</sup> sera appliqué au locataire ET au propriétaire lors de l'état des lieux d'entrée.

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

## Locaux commerciaux

### Honoraires à la charge du PRENEUR

*Honoraires de visite, de constitution du dossier du preneur, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux 14%TTC du loyer annuel hors charges.*

*Barème en vigueur depuis le 06/12/2024*